

AVIS

AT.24.71.AV

Programme communal de développement rural de VILLERS-LA-VILLE

Avis adopté le 12/07/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de VILLERS-LA-VILLE
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 24/06/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 5/07/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 20/06/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Villers-la-Ville, située au sud de la Province du Brabant-Wallon, dans l'arrondissement de Nivelles est le résultat de la fusion administrative de 5 communes (Sart-Dames-Avelines, Marbais, Villers-la-Ville, Tilly et Mellery).

En 2021, elle comptait 10.979 habitants pour une superficie de 48 km².

La stratégie de développement a déterminé 9 objectifs (répartis sur 8 thématiques) :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culture ;
- Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville ;
- Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population ;
- Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux ;
- Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux ;
- Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique ;
- Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de VILLERS-LA-VILLE.

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal.

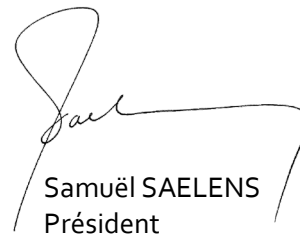
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est adéquate. Le Pôle constate une bonne implication des participants.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur neuf objectifs cohérents répartis en huit thématiques. Il regrette toutefois que les quatre grandes spécificités de la stratégie qui ont été mentionnées lors de la présentation faite au Pôle ne sont pas reprises dans le dossier.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble du territoire communal ainsi que l'ensemble des thématiques. Il relève toutefois que le lot 0 n'est pas très étoffé.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Vu l'importance du budget défini, le Pôle invite toutefois la commune à revoir le projet de manière plus raisonnable.



Samuël SAELENS
Président